

COMITÉ DE SÉLECTION

MANDAT

Mandat

La Forêt de la lecture compte dix comités de sélection chargés de sélectionner les listes annuelles de livres finalistes destinés aux enfants et aux adultes. Après avoir passé en revue toutes les candidatures, leur présidente ou président — en concertation avec le personnel de l'ABO — nomment les membres des comités pour la prochaine année des programmes.

Les membres des comités lisent, critiquent et recommandent les livres canadiens qui répondent aux critères de sélection établis et qui sont les meilleurs livres de l'année pour leur programme.

Responsabilités et objectifs

Les membres de chaque comité de sélection sont tenus de :

- passer en revue tous les livres soumis par les éditeurs participants;
- publier des critiques dans le forum privé de la communauté de l'ABO en fonction des critères établis pour chaque programme;
- signer une entente de confidentialité, afin que toutes les délibérations du comité et la sélection finale demeurent confidentielles;
- comprendre la différence entre les questions de censure et les critères de sélection;
- avoir une connaissance pratique de la littératie critique et de la littérature adaptée à l'âge;
- défendre les sélections du comité quand elles font l'objet de questions ou de contestations présentées à l'ABO;
- assister à toutes les réunions convoquées par les personnes présidentes ou l'ABO (par téléphone ou en personne).

Livrables

Chaque comité doit :

- fournir la liste des dix livres mis en nomination au grossiste officiel de la Forêt de la lecture et à l'ABO, selon le calendrier établi par l'ABO;
- communiquer toutes les annotations d'éditeur, ainsi que le contenu et les thèmes de discussion pour chaque livre sélectionné;
- s'assurer que la liste des finalistes est équilibrée, de qualité et soutenue sans réserve par tous ses membres.

Composition

La composition du comité varie d'un programme à l'autre, mais est généralement la suivante :

- uniquement des membres actuels de l'ABO;
- deux personnes présidentes si possible — un.e président.e principal.e et une président.e junior — pour assurer la continuité (nommées par la directrice de la Forêt après consultation des présidents sortants);
- un noyau de cinq à dix membres;

- les membres possèdent une expérience professionnelle liée au programme (p. ex. bibliothèques scolaires ou publiques, sélection de livres pour le groupe d'âge);
- membres du personnel des bibliothèques scolaires et publiques;
- engagement ferme à participer pendant au moins une année (trois années étant la moyenne courante);
- responsabilité collective de passer en revue tous les livres et de respecter les exigences minimales de la sélection;
- les employés des maisons d'édition ou les auteurs de livres actuellement en lice ne sont pas admissibles à siéger aux comités de sélection.

Ressources et budget

- Le travail est effectué principalement via vidéoconférence et par voie numérique.
- Au besoin, le retour et l'acheminement des copies papier passées en revue sont couverts par le grossiste officiel (conformément au contrat avec l'ABO).

Échéancier

L'échéancier de chaque prix varie en fonction du calendrier de lecture qui lui est propre en raison des différences entre les charges de lecture. Les échéanciers actuels sont les suivants :

- **Blue Spruce** — avril-juin
- **Silver Birch** — janvier-août
- **Yellow Cedar** — décembre-juillet
- **Red Maple** — octobre-août
- **White Pine** — octobre-août
- **Le prix Peuplier** — mars-août
- **Le prix Mélèze** — février-août
- **Le prix Tamarac** — février-août
- **Evergreen** — octobre-septembre

Les listes définitives pour les programmes d'âge scolaire sont annoncées chaque année le **15 octobre**.

Pour Evergreen, la liste est annoncée chaque année pendant la **Semaine des bibliothèques publiques de l'Ontario**.

Type de comité

- Comité permanent (responsabilité permanente d'un programme)
 Groupes de travail (tâche limitée dans le temps)
 Groupes d'action (élaboration d'une activité à court terme)

Durée du mandat

Chaque membre du comité doit présenter sa candidature chaque année pour confirmer :

- sa situation de membre actif de l'ABO
- son aptitude à assumer les responsabilités et la charge de travail du comité.

Comme certains comités exigent une participation plus substantielle, les personnes présentes et le personnel de l'ABO doivent s'assurer que tous les membres des comités sont en mesure de répondre à ces attentes. La durée de service moyenne est de trois ans.